PROJET DE DÉLIBÉRATION 2021 20 -

Élection d'un.e vice-président.e

Séance du Comité syndical du 23 septembre 2021

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération 2020 15 du 2 octobre 2020, le Comité syndical a fixé à 14 le nombre de vice-président·e·s.

Par délibération N°CR 2021-034 du 21 juillet 2021 le conseil régional d'Île-de-France a désigné Mme Alix Bougeret, représentante titulaire et Mme Delphine Bürkli, représentante suppléante au Comité syndical.

De ce fait, M. Yann Wehrling, élu 13e vice-président, ne peut plus siéger et un poste de vice-président.e. est vacant.

C'est pourquoi, il vous est proposé de procéder à l'élection du.de la 13e vice-président.e.

Je vous prie, mes cher.e.s collègues, de bien vouloir procéder à l'élection.

Le Président,

PROJET DE DELIBERATION

AUTOLIB' VELIB' MÉTROPOLE

PROJET DE DÉLIBÉRATION 2021 20 -

Élection d'un.e vice-président.e

Séance du Comité syndical du 23 septembre 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2009 du Préfet de la Région d'Ile-de-France, autorisant la création du Syndicat ;

Vu les statuts du Syndicat et notamment les articles 10 et 11 ;

Vu la délibération 2020 14 portant élection du Président ;

Vu la délibération 2020 15 fixant à 14 le nombre de vice-président.e. s et les élisant ;

Vu la délibération n° CR 2021-034 du 21 juillet 2021 du 21 juillet 2021 du conseil régional d'île de France désignant Mme Alix Bougeret, représentante titulaire et Mme Delphine Bürkli, représentante suppléante au Comité syndical ;

Considérant que compte tenu de la délibération n°CR 2021-034, M. Yann Wehrling élu 13e vice-président ne peut plus siéger et qu'un poste de vice-président.e. est vacant ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Article 1 : PROCÈDE à l'élection

Seul.e est candidat.e à ce poste : Madame, Monsieur XXXXXXXXXXXXXX
Nombre de votants : XX dont XX pouvoirs= XXXX voix
Suffrages exprimés : XXXXXXX, voix, Abstentions : XXXX voix, Nuls : XXXXX voix
Majorité absolue : XXXXXXXX voix.

Madame, Monsieur XXXXXXXXXXXXXX, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé.e 13e vice-président.e.

Le Président,

Sylvain Raifaud

PROJET DE DELIBERATION